

ARRÊTÉ N°2024-029 portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

**CADRE D'EMPLOIS des adjoints techniques territoriaux
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Le Maire de la commune de BOURTH

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. FLET Mickaël, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 07 par ancienneté	1	23/09/2024
M ^{me} THIBAUT Nelly, adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 par ancienneté	2	01/09/2024

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bourth le 22 mars 2024

**Le Maire
Géraldine DUMOUTIER**

